

Présentation de M^e François Frenette

C'est avec plaisir que, dans le cadre de cette troisième Conférence Roger-Comtois, nous accueillons un juriste qui a su au fil de sa carrière joindre non pas l'utile à l'agréable, peut-être le confiera-t-il lui-même, mais à tout le moins la pratique à l'enseignement, la rédaction d'opinions à celle d'écrits qui font autorité.

François Frenette s'est intéressé au droit dans toutes ses dimensions. Il s'est révélé un professeur exigeant, un praticien innovateur, un notaire-conseil réputé et un auteur respecté. Professeur de droit privé, il a poursuivi une carrière professorale d'abord à la Faculté de droit, section de droit civil de l'Université d'Ottawa mais pour l'essentiel à la Faculté de droit de l'Université Laval. Bien sûr, les diverses facultés de droit du Québec l'ont également invité à dispenser des enseignements. Il a enseigné le droit civil économique tant en regard de la propriété, biens et sûretés qu'à celui des personnes, régimes matrimoniaux et successions. Ces divers enseignements demandent une rigueur et une passion qui animent notre conférencier invité. Il s'y était fort bien préparé en poursuivant des études de maîtrise et de doctorat à l'Université d'Ottawa. Sa thèse de doctorat porte d'ailleurs sur l'emphytéose (*De l'emphytéose*, Montréal, Wilson & Lafleur, 1983). Praticien, il a été associé étroitement à la conception et à la réalisation de projets majeurs de la copropriété divisée à Montréal de

même qu'à la conversion en copropriété d'une grande partie du quartier Milton afin de le réserver à de l'habitation à caractère social. Notaire-conseil, il a été associé à la réforme du *Code civil du Québec*, tantôt dans la préparation de projets de loi dans les divers domaines du droit des personnes et des biens, tantôt comme conseiller juridique attitré auprès de l'opposition officielle pour l'adoption du nouveau Code civil et des mesures de droit transitoire. Et évidemment, il nous fait partager son approche juridique, étant l'auteur de près de soixante études, publiées dans les diverses revues juridiques du Québec, aux sujets les plus variés, aux titres révélateurs de ses intérêts de recherche et d'enseignement. Les modalités et les démembrements de la propriété suscitent sa curiosité intarissable.

Francois Frenette n'hésite pas à nous présenter même des concepts juridiques depuis longtemps établis sous un angle nouveau, sous une approche innovatrice. Qu'il me soit permis de citer au moins trois textes qui témoignent de cette pensée nouvelle : « De l'hypothèque : réalité du droit et métamorphose de l'objet », (1998) 39 *C. de D.* 803, « La propriété superposée : aspects nouveaux » (2000 – *Développements récents en droit immobilier*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2000, p. 143) et évidemment un mixte de ses sujets de prédilection, « Emphytéose et copropriété par déclaration : la démystification d'une impossible coexistence » (1987-1988), 90 *R. du N.* 145.

François Frenette, que j'ai plus particulièrement connu dans le cadre des travaux de comités à la Chambre des notaires du Québec, tout particulièrement à la Commission des examens et à la *Revue du Notariat*, est souvent perçu, pour qui ne le connaît pas, comme un juriste austère. Juriste austère, peut-être, juriste sous le signe de la rigueur intellectuelle, bien sûr, mais pour qui le connaît un tant soit

peu, il témoigne d'un esprit tout autant subtil que fin. Il sait manier l'humour, autant celui qui approuve que celui qui désavoue, mais toujours avec délicatesse et fermeté.

François Frenette n'a pas hésité à contribuer au rayonnement du notariat. Il l'a fait comme conférencier à de multiples reprises aux *Cours de perfectionnement du notariat*, comme collaborateur et directeur de la *Revue du Notariat* et nous avons eu le plaisir de diriger bénévolement la Revue pour en assurer sa survie pendant près de quatre ans, François et moi, et il assume seul maintenant la direction de la Revue qui connaît un essor remarquable. Cet intérêt pour la profession, il le manifeste également comme conférencier au Congrès du notariat latin d'Athènes en 2001 et sa conférence porte alors sur « La fonction créatrice de droit du notaire québécois mesurée à l'aune de son activité principale ». Voilà que continuant la tradition des Conférences Roger-Comtois, il poursuit cette réflexion mais cette fois sur « Le notariat et sa contribution à l'évolution de la législation québécoise ».

Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur de vous présenter François Frenette.

Pierre Ciotola
Professeur titulaire à la Faculté de droit de
l'Université de Montréal.

